

Nombres de délégués -  
 Afférents au Conseil : 50  
 En exercice : 50  
 Présents : 41  
 Pouvoirs : 7  
 Qui ont pris part  
 à la délibération : 48  
 Votes exprimés : 48  
 POUR : 48  
 CONTRE : 0  
 Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
 14 avril 2026  
Date d'affichage :  
 14 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Madame Sandra PICART, Présidente.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Séverine CONNANT – François CAMBURET – Didier GORSKI – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Philippe LARDIN – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Bernard CURY – Joëlle DOLLE – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Roger-Pierre MEURIOT – Anne RENARD, représentée par Alexandre LUCY – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jane FFRENCH, absente excusée pouvoir à Bruno CHARMET, Christophe GENTIL, absent excusé pouvoir à Pascal MOTTOT – Constance MITENNE, absente excusée pouvoir à Stéphane MOREL – Fabien CHATENET, absent excusé pouvoir à Bertrand LEBLANC – Frédéric BOUSIGNAC, absente excusée pouvoir à Séverine CONNANT – Xavier COURTOIS, absent excusé pouvoir à Didier GORSKI – Hélène KLUYVER, absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE

Absents excusés : Stéphane BARDOUX – Hubert NAULOT

Secrétaire de séance : Marie-Laure GRIMARD

Objet de la délibération

**PNRM BASSIN CURE YONNE : DESIGNATION DES DELEGUES**

Le Parc Naturel Régional du Morvan exerce la compétence GEMAPI sur le bassin Yonne Cure dont font partie, sur le territoire de la CCS, les communes de Joux la Ville, Précý le Sec, Saint André en Terre Plaine et la commune historique de Sceaux.

Depuis la modification, par délibération du Syndicat Mixte du PNRM en date du 19 octobre 2021, de l'organisation de la gouvernance interne et des modalités de représentation des communautés de communes concernées, le Conseil Communautaire doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Un appel à candidatures a été lancé auprès des communes.

**Candidature poste de titulaire**

Emmanuel CHEVILLOTTE

**Candidature poste de suppléant**

Stéphane DOREY

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de voter La désignation des délégués à main levée.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

**DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes du Serein auprès du Parc Naturel Régional du Morvan pour le bassin Cure Yonne :**

TITULAIRE	SUPPLEANT
Emmanuel CHEVILLOTTE	Stéphane DOREY

CHARGE la Présidente de notifier cette délibération au Parc Naturel Régional du Morvan.

La secrétaire de séance,  
 Marie-Laure GRIMARD



La Présidente,  
 Sandra PICART

